

Actualisation du plan d'urbanisme

Mémoire déposé à la Ville de Sutton par Jean Gaudet

13 juin 2021

Mon commentaire concerne **l'ORIENTATION # 5 du plan d'urbanisme** :
Promouvoir des mesures d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques et au contexte environnemental

On peut lire dans le plan d'urbanisme actuel : *Sutton est l'une des premières municipalités québécoises à intégrer la notion de développement durable au coeur de toutes ses interventions et décisions. Dans cet ordre d'idée, la mise en place d'un cadre réglementaire visant les eaux de surfaces et le contrôle de l'érosion est en accord avec la vision stratégique de la Ville de Sutton. En effet, le développement du territoire, surtout en secteur montagneux, a un impact certain sur l'écoulement des eaux de surface, l'érosion des sols et le transport de sédiments.*

En signant la Déclaration d'Urgence Climatique il y a déjà deux ans et demi, la municipalité a déclaré que l'adaptation de la ville de Sutton aux bouleversements climatiques et écologiques en cours faisait partie des priorités du conseil municipal. On retrouve cet énoncé dans un procès verbal de Janvier 2019. Il serait grand temps que cet engagement se traduise dans les actions de son service de voirie.

On dénote un énorme problème d'érosion sur les quelques 200+ kilomètres de chemins de terre de notre territoire. Non seulement affecte-t-il la qualité d'eau de nos rivières et ruisseaux mais il contribue à l'accumulation de sédiments dans les bassins versants de la rivière Yamaska au nord et de la Missisquoi au sud dont Sutton fait partie. Avec les pluies torrentielles et soutenues qui se font de plus en plus fréquentes avec les changements climatiques la situation ne peut que s'aggraver. Ce problème de sédimentation dans nos cours d'eau qui provient majoritairement d'un entretien des routes de terres (qui ne cessent d'être élargies) et des fossés partout sur le réseau routier, dont les façons de faire datent du siècle dernier. Il ne semble y avoir aucun cahier de charge qui s'appuie sur des techniques modernes d'entretien.

Ce ne sont pas les outils qui manquent pour aider à amoindrir le problème. La MRC nous fournit un **Guide technique sur la gestion environnementale des fossés** et que nous avons partagé plusieurs fois au cours des années à nos conseils municipaux successifs https://mrcbm.qc.ca/fr/eau_guide.php

On peut y lire :

Une proportion importante des eaux de ruissellement en provenance des routes et des terrains avoisinants circule le long des fossés routiers. Lorsqu'effectués à l'aide des techniques traditionnelles, les travaux d'entretien de voirie sont susceptibles d'accroître la sensibilité des fossés à l'érosion. En plus d'obstruer les canalisations, les pertes de sols qui en découlent augmentent de manière non négligeable.

Ce guide est destiné aux employés qui planifient et exécutent les travaux d'entretien du réseau de drainage routier. Il décrit de façon simple et précise plusieurs techniques de contrôle de l'érosion et des sédiments qui peuvent être mises en place à coût raisonnable pour minimiser l'impact des travaux sur l'environnement. Y sont expliqués les contextes d'utilisation de chaque méthode ainsi que les critères d'installation et d'entretien.

La mise en œuvre et l'harmonisation des différentes techniques entraîneront des retombées positives directes sur nos lacs et nos cours d'eau. Ainsi, l'application de ce guide sera bénéfique pour tous. En plus d'être bonnes pour l'environnement, il est démontré que ces techniques permettent d'économiser sur les coûts d'entretien des fossés et de remplacement des ponceaux. Rappelons que la voirie municipale est une très importante dépense pour la ville de Sutton.

En plus, dans l'**ORIENTATION : 8**, on dit au citoyen qu'il lui *faut réduire les impacts de l'occupation du territoire sur le réseau hydrique et l'écoulement des eaux de ruissellement*. Entre autre dans **8.3** de *mettre en place des mesures de contrôle à la source*, et **8.4** de *réduire l'érosion et le transport des sédiments*.

On motive les citoyens à optimiser les façons de faire pour réduire au maximum les problèmes d'érosion, mais on laisse notre voirie utiliser des méthodes d'un autre siècle ... pour ne pas dire d'un autre millénaire, pour l'entretien des quelques 200 km de routes de terre et leurs innombrables fossés.

Comment peut-on inscrire dans notre plan d'urbanisme l'obligation de mettre en œuvre les dernières techniques d'aménagement et d'entretien de nos chemins de terre ?

Comment y inscrire un engagement ferme de participation avec les municipalités environnantes sur ce problème récurrent ?

Bref, comment procéder pour que les opérateurs de machineries soient conscientisés et qu'ils agissent de façon à aider à améliorer la situation plutôt que continuer à de l'empirer ?